

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.**Produit :****Nom commercial :** blime - peinture d'intérieur mat velours**Utilisation recommandée :** Peinture acrylique phase aqueuse velours pour intérieur: plâtre, tissus de verre, enduit gouttelette...**Société :**

Raison sociale **SUBLIME**
Adresse 23 rue rodier, 75009 PARIS
Téléphone + 33 (0)6 32 35 43 38
Courriel hello@blime.co
N° d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 13463_67_7 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17 DIOXYDE DE TITANE		[1]	10 <= x % < 25
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH : Biocide 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4, H302 Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1] [2]	0,02
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH : Biocide N-3(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1, 3-diamine	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 (reins) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]	0,01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigné de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Visqueux
Odeur :	légère, type ester
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	base faible
Solubilité de la préparation dans l'eau :	dispersable
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	non concerné
Point éclair :	non concerné
Valeur de pH :	9 ± 1
Température de décomposition :	non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Éviter des températures au-dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV : Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/a) : 30 g/l (2010)

Ce produit contient maximum 1 g/l COV

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Règlement UE (CE) no 1907/2006 (REACH) :

Annexe XIV : aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.**Produit :****Nom commercial :** blime - peinture d'intérieur satinée**Utilisation recommandée :** Peinture acrylique phase aqueuse satinée pour intérieur: plâtre, tissus de verre, enduit gouttelette...**Société :**

Raison sociale	SUBLIME
Adresse	23 rue rodier, 75009 PARIS
Téléphone	+ 33 (0)6 32 35 43 38
Courriel	hello@blime.co
N° d'urgence	Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 13463_67_7 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17 DIOXYDE DE TITANE		[1]	10 <= x % < 25
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH : Biocide 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4, H302 Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1] [2]	0,02
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH : Biocide N-3(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1, 3-diamine	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 (reins) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]	0,01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigner de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Visqueux
Odeur :	légère, type ester
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	base faible
Solubilité de la préparation dans l'eau :	dispersable
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	non concerné
Point éclair :	non concerné
Valeur de pH :	9 ± 1
Température de décomposition :	non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Éviter des températures au dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire:

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV : Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/a) : 30 g/l (2010)

Ce produit contient maximum 1 g/l COV

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Règlement UE (CE) no 1907/2006 (REACH) :

Annexe XIV : aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.

Produit :**Nom commercial :** blime - peinture extérieur**Utilisation recommandée :** Peinture acrylique phase aqueuse pour extérieur : plâtre, béton, brique, enduit, bois et métal**Société :**

Raison sociale **SUBLIME**
Adresse 23 rue rodier, 75009 PARIS
Téléphone + 33 (0)6 32 35 43 38
Courriel hello@blime.co
N° d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 13463_67_7 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17 DIOXYDE DE TITANE		[1]	10 <= x % < 25
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH : Biocide 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4, H302 Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1] [2]	0,02
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH : Biocide N-3(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1, 3-diamine	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 (reins) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]	0,01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigné de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Visqueux
Odeur :	légère, type ester
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	base faible
Solubilité de la préparation dans l'eau :	dispersable
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	non concerné
Point éclair :	non concerné
Valeur de pH :	9 ± 1
Température de décomposition :	non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Éviter des températures au-dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV : Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/c) : 40 g/l (2010)

Ce produit contient maximum 1 g/l COV

Annexe XIV : aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITECette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.**Produit :****Nom commercial:** blime - sous couche blanche - prime time**Utilisation recommandée :** Impression acrylique en phase aqueuse de murs, plafonds, plaques de placoplâtre...**Société :**

Raison sociale	SUBLIME
Adresse	23 rue rodier, 75009 PARIS
Téléphone	+ 33 (0)6 32 35 43 38
Courriel	hello@blime.co
N° d'urgence	Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 13463_67_7 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17 DIOXYDE DE TITANE		[1]	0 <= x % < 10
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH : Biocide 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4, H302 Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1] [2]	0,02
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH : Biocide N-3(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1, 3-diamine	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 (reins) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]	0,01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigner de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Visqueux
Odeur :	légère, type ester
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	base faible
Solubilité de la préparation dans l'eau :	dispersable
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	non concerné
Point éclair :	non concerné
Valeur de pH :	9 ± 1
Température de décomposition :	non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Éviter des températures au-dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

Le réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire:

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV : Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/g) : 30 g/l (2010)

Ce produit contient maximum 1 g/l COV

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Règlement UE (CE) no 1907/2006 (REACH) :

Annexe XIV : aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ.

Produit :

Nom commercial : blime - peinture d'intérieur mat plafond

Utilisation recommandée : Peinture acrylique phase aqueuse mate pour plafond intérieur: plâtre, tissus de verre, enduit gouttelette...

Société :

Raison sociale **SUBLIME**
Adresse 23 rue rodier, 75009 PARIS
Téléphone + 33 (0)6 32 35 43 38
Courriel hello@blime.co
N° d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

N'est pas une substance ni une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE ou le règlement n°1272/2008 et leurs amendements.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 13463_67_7 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: 01-2119489379-17 DIOXYDE DE TITANE		[1]	10 <= x % < 25
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH : Biocide 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4, H302 Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1] [2]	0,02
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8 REACH : Biocide N-3(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1, 3-diamine	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 (reins) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]	0,01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction :

Eau pulvérisée, poudres CO₂, mousse résistant aux alcools.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de sécurité :

Néant

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Conserver à l'écart de toute source de combustion et à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
Tenir éloigné de toute source de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2) et agréés.

Protection des mains :

Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique :	Visqueux
Odeur :	légère, type ester
Masse volumique :	>1
Caractère acide-Base de la préparation :	base faible
Solubilité de la préparation dans l'eau :	dispersable
Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils :	non concerné
Point éclair :	non concerné
Valeur de pH :	9 ± 1
Température de décomposition :	non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Éviter des températures au-dessus de 60°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tel que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Contact avec les yeux

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations et des maux réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

N'est pas retenu comme une préparation dangereuse au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

COV : Valeur limite UE pour ce produit (Cat. A/a) : 30 g/l (2010)

Ce produit contient maximum 1 g/l COV

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011) :



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Règlement UE (CE) no 1907/2006 (REACH) :

Annexe XIV : aucun des composants n'est répertorié

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

EUH208 : Contient un mélange de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.